



Comité Central d'Entreprise

Réunion Exceptionnelle du 21 NOVEMBRE 2012

Elections et désignations

Aux dernières élections professionnelles CE/DP du 9 Octobre dernier, une large majorité de salariés ont, de par leur vote, placé FO comme première Organisation Syndicale à AREVA NC SA, avec une progression de 4,6% par rapport au précédent scrutin de 2009.

Nous étions donc parfaitement légitimes à revendiquer le mandat de Secrétaire de votre Comité Central d'Entreprise (CCE).

Malheureusement, à l'initiative de la CFDT (dès le 12 Novembre par un courriel), une répartition des différents mandats (Secrétaire, Secrétaire-Adjoint, Présidents de la Commission Economique, de la Commission Emploi Formation et de la Commission Egalité Professionnelle) a été mise en place avec la CGC et le SPAEN.

La nouvelle répartition est donc la suivante :

Secrétaire : CGC

Secrétaire Adjoint : CFDT

Commission Economique : CGC

Emploi Formation : CFDT

Egalité Professionnelle : SPAEN

	FO	1 ^{er}
RAPPEL RESULTAT	CFDT	2 ^{ème}
ELECTION AREVA NC SA	SPAEN	3 ^{ème}
CE/DP 2012 PAR ORDRE	CGT	4 ^{ème}
	CGC	5 ^{ème}

Sommaire :

- ELECTIONS ET DESIGNATIONS
- CESSION DE CANBERRA
- RÉORGANISATION DU GROUPE
- CALENDRIER REUNION

Nonobstant le fait que le vote des salariés n'a pas été pris en compte, vos élus FO au CCE sont inquiets par rapport aux sujets en cours de discussion ou à venir (Réorganisations du Groupe, fusions ou ventes de Sociétés, perspectives économiques, etc) où il faut des militants motivés, convaincus, travaillant les dossiers et surtout indépendants de toute emprise patronale.

Ce n'est pas le soulagement, à peine dissimulé, de la Direction Générale après ces désignations qui est de nature à nous rassurer !

Mais les salariés jugeront !

INFO PRATIQUE : LE CCE, C'EST QUOI ?

Les attributions du CCE concernent la marche générale de l'Entreprise, notamment en matière économiques, financières ou juridiques.

De plus en plus de décisions étant prises au niveau national, il est primordial d'assurer la défense de vos intérêts en toute indépendance et en refusant toute tentative de cogestion, tant souhaitée par d'autres !

C'est dans cet esprit que vos élus FO travaillent sur l'ensemble des sujets tels l'activité des sites, l'emploi, les comptes, etc.

Vente de CANBERRA

AREVA veut vendre CANBERRA à un investisseur spécialisé dans l'achat et la revente d'Entreprises auprès de spéculateurs souhaitant investir à moyen et long terme dans des sociétés.

Leur principe est simple : Acquisition et revente avec plus-value dans un délai moyen de 3 ans !

Leur retour sur investissement est réalisé sur l'emploi (délocalisation) et la remise en cause des statuts des salariés.

Les élus FO s'opposent donc à ce projet pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, le domaine d'activité de Canberra est directement lié à notre activité (équipements de détection et d'analyse de radioactivité, systèmes de mesure d'exposition et les rayonnements, matériel de surveillance permettant de surveiller l'activité au sein des installations, etc).

Etant implantée fortement aux Etats-Unis (y compris auprès de l'armée US), cette Entreprise pouvait faciliter la prospective de marchés et de contrats, particulièrement pour le retraitement.

Cette décision est d'autant plus incompréhensible que CANBERRA dégage des bénéfices !

Il est évident que la Direction Générale souhaite une fois de plus « générer du cash » à court terme plutôt que de se préoccuper, à moyen et long terme, de l'impact de cette cession.

Sans compter que toutes les activités réalisées aujourd'hui par CANBERRA devront être soustraites !

Réorganisations du GROUPE

Les élus FO déplorent un manque de visibilité devant la multitude des réorganisations en cours.

La Direction d'AREVA justifie l'ensemble des ses projets de cession d'entreprises du Groupe soit pour générer du cash (lire « vente de CANBERRA—page 1 ») ou pour des raisons juridiques.

C'est le cas pour le transfert des salariés AREVA NC vers AREVA FINANCE/GESTION des sites PARISIENS.

Plusieurs salariés du domaine juridique présents sur d'autres sites, dits de province, sont également concernés par ce changement de statut.

Délocalisation, pertes d'avantages et d'acquis sociaux, modification et changement significatif des conditions de travail, voilà ce qui attend les salariés de ces services.

Malgré les risques potentiels exprimés par les salariés et relevés par un expert agréé (incompréhension du projet, inquiétude sur l'avenir, potentialité de perte d'emploi, etc), les Organisations Syndicales représentatives sur les sites Parisiens ont validé un accord passerelle actant, pour partie, l'ensemble de ces régressions sociales.

Au-delà de ce projet, AREVA met également en œuvre un important programme de restructurations du GROUPE : COMURHEX, MELOX, SGN, CESUS, MECACHIME, etc.

Les élus FO vous informerons régulièrement des différentes évolutions et des conséquences sociales engendrées par ces décisions.

CALENDRIER :

10 et 11 Décembre 2012 - Réunion Ordinaire

Vos élus et représentants FO au CCE :

LA HAGUE : VOISIN Rosalie, LAUNAY Philippe, MAHIEU Fabrice

PIERRELATTE : BLANC Patricia, NOYER Cédric, VILLEDIEU Rémi

MARCOULE : MASSADOR Jacques

MIRAMAS : TEYSSEYRE Christian

Pour tout renseignement complémentaire, contactez-nous :

FO AREVA NC LA HAGUE 2 68 61

Site Internet : www.fo-areva-lahague.org